

CHAMPIONNAT INTERCLUBS PAR EQUIPES MIXTES BEACH TENNIS 2026

La Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Tennis organise un championnat régional interclubs par équipes mixtes de Beach Tennis. Ce championnat sera organisé du 23 au 25 mai 2026 à l'US Joigny (Yonne). Ce championnat concerne 3 catégories : seniors, U14 et U18.

Organisation du championnat

Le championnat est prévu du 23 au 25 mai. Les équipes qui s'inscrivent doivent être disponibles sur les trois jours. La Commission Régionale de Beach Tennis indiquera ensuite si le championnat se jouera sur une, deux ou trois journées (en fonction du nombre d'inscrits et de la météo).

Inscription au championnat

L'inscription devra se faire avant le 07 février 2026. Elle se fera en deux temps :

- Le capitaine de l'équipe (ou le club) remplira un formulaire d'inscription pour inscrire les joueurs et les joueuses de son équipe avant le 07 février ;
- Ce formulaire devra être envoyé avant le 07 février à : maelle.hibon@fft.fr et pascal.busseret@outlook.fr.
- Après le 15 février jusqu'au 1^{er} mai, le capitaine s'assurera que le club aura inscrit, sur ADOC son équipe, afin d'activer le prélèvement de l'inscription (49€ par équipe).
- Si le club n'effectue pas cette dernière démarche, l'équipe ne pourra pas participer au championnat.

Création et formation des équipes

Tous les clubs affiliés et structures habilitées pourront engager au moins une équipe.

Pour participer à ce championnat :

- Les joueurs doivent être titulaires d'une licence Club multi-raquettes FFT ou licence Club beach tennis FFT de l'année sportive en cours.
- L'ensemble des joueurs composant une équipe n'a pas l'obligation d'être issue du même club, ni du même comité ; ils doivent uniquement être licenciés dans la ligue Bourgogne-Franche-Comté.
- Être Français ou étrangers (sous condition pour ces derniers : UE, hors UE et non-UE).
- Faire partie des catégories d'âge 11 à 14 ans pour les épreuves U14 (aucun joueur U10 et en dessous accepté) et 15 à 18 ans pour les épreuves U18 (aucun joueur U12 ou U14 accepté).
- Pour les épreuves Seniors : ouvert aux catégories d'âge 19 ans ou supérieures (aucun jeune U12, U14, U16 et U18 accepté).

Site de Besançon :
49 avenue de l'Observatoire – BP 21251
25004 BESANCON CEDEX 3
Tél : +33 (0) 3 81 50 27 18

Siège social :
13 rue Pierre de Coubertin – 21000 DIJON
Tél : +33 (0) 3 80 68 24 00 - ligue.bourgogne-franche-comte@fft.fr
SIRET : 310 896 691 000 48
www.ligue.fft.fr/bfc-tennis

Composition d'une équipe mixte de club :

Les équipes sont constituées de 4 à 6 joueurs. Elles sont composées au minimum de 2 messieurs et 2 dames, et au maximum de 3 messieurs et 3 dames. Il ne pourra y avoir une équipe de 6 personnes, composée de 4 messieurs et 2 dames ou de 4 dames et 2 messieurs.

La composition des équipes de 4, 5 ou 6 est encadrée pour les personnes non-UE. Une équipe sera limité à 1 joueur non-UE sur la feuille de composition d'une équipe (définition d'un joueur non-UE, art. 100 des RS de la FFT) Il n'y a pas de limite pour les joueurs UE et hors UE (art. 98 et 99 des RS de la FFT) dans la composition des équipes.

Attention : D'une année sur l'autre, une équipe doit conserver au moins 50 % de joueurs licenciés dans le même club que celui déclaré lors de son inscription initiale. Le club représenté ne peut pas être changé si cette représentativité de 50 % est perdue. L'inscription doit donc rester faite sous le nom du club initialement engagé.

Si, en année N+1, une équipe change de composition et que la représentativité de 50 % passe à un autre club, elle sera rétrogradée à la phase inférieure. Pour l'organisation des rencontres et le tirage au sort, le classement pris en compte sera celui du dernier classement FFT Beach Tennis publié avant la phase concernée.

Rattachement club / mutation :

Pour participer aux championnats interclubs par équipes mixtes pour un club, il faut avoir une licence C (licences W, D et S ne sont pas valables) dans ce club, maximum au 15 décembre de l'année sportive en cours. Au-delà de cette date, la joueuse ou le joueur ne pourra être rattaché(e) à un club en dehors de sa ligue au 15 décembre de cette même saison sportive.

Les équipes représentent un club ; mais l'ensemble des personnes qui composent l'équipe n'a pas l'obligation d'être issue du même club.

Chaque équipe doit toutefois compter au moins 50% de joueurs licenciés dans le club représenté et tous issus de la ligue BFC, soit :

- Composée de 4 personnes = minimum 2 personnes licenciées dans le club représenté
- Composée de 5 personnes = minimum 3 personnes licenciées dans le club représenté
- Composée de 6 personnes = minimum 3 personnes licenciées dans le club représenté

Si l'équipe de 4 est composée de 2 joueurs d'un même club et les 2 autres d'un autre même club, c'est le club qui réglera l'inscription qui sera représenté.

Si l'équipe de 6 est composée de 3 joueurs d'un même club et les 3 autres d'un autre même club, c'est le club qui réglera l'inscription qui sera représenté.

Site de Besançon :
49 avenue de l'Observatoire – BP 21251
25004 BESANCON CEDEX 3
Tél : +33 (0) 3 81 50 27 18

Siège social :
13 rue Pierre de Coubertin – 21000 DIJON
Tél : +33 (0) 3 80 68 24 00 - ligue.bourgogne-franche-comte@fft.fr
SIRET : 310 896 691 000 48
www.ligue.fft.fr/bfc-tennis

Conseil : prévoir un effectif de 6 personnes (3 joueurs + 3 joueuses) afin d'éviter tout blocage de participation en cas d'indisponibilité ou de blessure.

Calcul du poids de l'équipe :

Pour une équipe de 4 ou de 6 : le poids de l'équipe se calcule à partir des classements FFT BT des 2 meilleures dames + 2 meilleurs messieurs. Il sera recalculé avant chaque phase de compétition concernée.

Remplacement d'un joueur :

Un remplacement est autorisé uniquement si l'équipe ne pourrait pas jouer (moins de 2 hommes ou 2 femmes).

Conditions de validité du remplaçant :

- Respecter les règles de participation (joueur de la même ligue, au moins 50 % du même club, catégorie d'âge) ;
- Avoir participé à une phase précédente de la compétition ;
- Disposer d'une licence Beach Tennis ou multi-raquettes 2026 (hors Padel, Web, Scolaire, Découverte) ;
- Demande de remplacement à adresser au Service Beach Tennis FFT (beachtennis@fft.fr).

Catégorie d'âge (phase régionale)

- Seniors (2007 et avant)
- Jeunes U18 (2008 à 2011)
- Jeunes U14 (2012 à 2015)

Organisation sportive du championnat

Chaque rencontre est composée de 3 matchs. L'ordre des matchs se fait de la façon suivante :

- Double Dames (DD) - filet 1,70m et zone 3m
- Double Messieurs (DM) - filet 1,80m et zone 6m (seniors et U18 G / filet 1,70m et zone 3m (U14 G)
- Double Mixte (DX) - filet 1,70m et zone 3m

Le double mixte doit toujours se jouer après le DD et le DM. La composition du DX doit être donnée au JA, par le capitaine d'équipe, 15 minutes après la fin du dernier match (DD et/ou DM selon l'organisation prévue de la phase).

Les DD et DM peuvent se jouer en parallèle selon l'organisation prévue. Les participants devront en être informés par l'organisateur.

Site de Besançon :
49 avenue de l'Observatoire – BP 21251
25004 BESANCON CEDEX 3
Tél : +33 (0) 3 81 50 27 18

Siège social :
13 rue Pierre de Coubertin – 21000 DIJON
Tél : +33 (0) 3 80 68 24 00 - ligue.bourgogne-franche-comte@fft.fr
SIRET : 310 896 691 000 48
www.ligue.fft.fr/bfc-tennis

Chaque victoire par match rapporte 1 point. En cas de défaite 0 point. En cas de forfait la rencontre compte -1 point. Si par poule, comment établir le classement : En cas d'égalité entre 2 équipes dans la poule au classement final, celles-ci seront départagées en suivant la confrontation directe entre les 2 équipes. En cas d'égalité entre 3 équipes ou plus dans la poule au classement final, celles-ci seront départagées suivant le pourcentage de matchs gagnés, si cela crée une équipe supérieure ou une équipe inférieure et que 2 équipes restent à égalité, on regardera alors la confrontation directe pour établir le classement exact.

Format des matchs :

DX : obligatoire au format 3 (2 sets de 4 jeux avec point décisif, jeu décisif à 4-4 ; 3ème set : super jeu décisif à 10 points) avec service par en bas pour les messieurs.

DD et DM : format au choix ; quelle que soit la phase de la compétition il ne pourra y avoir plus de 5 matchs par jour, dont 3 matchs maximum au format 4 (2 sets gagnants de 6 jeux, point décisif, (jeu décisif à 6/6) ; 3ème set : Super Jeu décisif à 10 points).

Ainsi, si votre équipe est composée de 4 joueurs et non de 6, et que vous faites vos épreuves par équipes sur une journée, l'équipe de 4 ne pourra pas faire plus de 2 rencontres, et 3 matchs en DD et DM car ces mêmes joueurs vont faire les 3 Doubles Mixtes également.

Equipements

Les matchs se jouent avec des balles souples homologuées de Beach Tennis (balle orange).

Le championnat se déroulera sur 4 terrains extérieurs à l'US Joigny (6, boulevard Godalming - 89300 Joigny).

Juge-arbitrage

Les rencontres de ce championnat seront juge-arbitrées par Pascal BUSSERET, JAT3BT (pascal.busseret@outlook.fr).

Barèmes de points

- Phase régionale : BT500 seniors et BT250 jeunes.
- Phase Départementale : BT100 seniors et jeunes (non obligatoire, non qualificative pour la phase régionale).

N.B important : le championnat sera maintenu avec un minimum de 3 équipes inscrites.

Site de Besançon :
49 avenue de l'Observatoire – BP 21251
25004 BESANCON CEDEX 3
Tél : +33 (0) 3 81 50 27 18

Siège social :
13 rue Pierre de Coubertin – 21000 DIJON
Tél : +33 (0) 3 80 68 24 00 - ligue.bourgogne-franche-comte@fft.fr
SIRET : 310 896 691 000 48
www.ligue.fft.fr/bfc-tennis